



Madame, Monsieur,

De plus en plus, lors des entrées et sorties de classes, des accrochages, jusqu'à maintenant sans gravité entre véhicules se produisent sur les parkings de l'école. Nous déplorons même des incidents sans conséquence impliquant des enfants. Nous frôlons même parfois la catastrophe.

Cette situation ne doit plus perdurer !

Soucieux de la sécurité des enfants de notre village, nous vous informons de quelques règles pour limiter au maximum ces risques.

### Interdiction de garer les véhicules (arrêt ou stationnement)

- Sur la place « Réservé aux livraisons ». Matérialisée au sol, cette place sert de stationnement pour les livraisons cantine, pour les véhicules d'intervention (SAMU, pompiers, médecins...) et aussi de dégagement d'urgence de l'escalier de secours.
- En bordure de la mairie dans le sens descendant. Ce stationnement bloque la circulation dans les deux sens et produit de la nervosité défavorable à la concentration des conducteurs dans ces lieux accidentogènes.

### **Il est vivement conseillé de se garer en marche arrière.**

Avant la sortie des classes, lorsque vous prenez votre stationnement, votre attention n'est pas perturbée par les enfants sur le parking. Vous maîtrisez tous les paramètres de la conduite, vous n'avez aucune urgence spécifique autre que celle de vous garer correctement.

Au moment de partir, les « va et vient » des enfants se relâchant et les démarrages des véhicules modifient votre vigilance.

**Le stationnement en marche arrière permet surtout une meilleure visibilité en partant donc une sécurité accrue pour tous.**

Pour se rendre au groupe scolaire à pied, des aménagements, des trottoirs et des passages protégés ont permis d'améliorer la sécurité des piétons dans notre village. Ce mode de déplacement vous offre la possibilité d'accomplir également un geste pour l'environnement.

***Toutefois, nous vous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité des parents ou des accompagnateurs dès la sortie de l'école.***

Nous comptons sur votre compréhension afin d'appliquer ces règles de sécurité et ainsi créer un climat de sérénité sur ces parkings.

Morre, le 23/08/2023  
Le Maire,  
Jean-Michel CAYUÉLA

